

Procès-verbal

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le 28 mai 2020, à 19h

Rencontre virtuelle sur TEAM

Présences

Andrée-Anne Roy (parent)
Marie-Noëlle Rainville (parent)
Rachel Beauregard (parent)
Jean-François Bédard (parent)
Paule Cantin (membre de la communauté)
Véronique Boiteau (substitut)

Marc Drolet (service de garde)
Marie-Ève Magnan (enseignante au 3e cycle)
Anik Pépin (enseignante secondaire)
Marie-Hélène D'Astous (enseignante au 2e cycle)
Nancy Gagnon (service de garde)
Julie Bérubé (enseignante)
Julie Guilbeault (parent)

Substituts

Laurence Sanscartier (parent)
Marie-Pierre Duncan (substitut)

Direction

Catherine Bégin, directrice

Absences

Annick Pelletier (présidente)
Maryse Roberge (directrice adjointe)
Isabelle Morin (membre de la communauté)
Christine Couture (substitut)

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Madame Guilbeault confirme le quorum après salutations à tous les membres. Elle prendra la place de Mme Pelletier à la présidence puisque celle-ci a un empêchement.

2. Questions du public

Aucune

3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Madame Guilbeault fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Catherine propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : assemblée générale.

IL EST PROPOSÉ par Mme Roy que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout demandé par Mme Bégin.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/29

4. Lecture et acceptation du procès-verbal du CE du 5 février 2020

Un survol du procès-verbal est fait. Quelques petites coquilles sont à corriger dans le document;
-au point 3, retirer le libellé « les ajouts suivants »;
-au point 4, une erreur s'est glissée dans le mot adjointe.

IL EST PROPOSÉ par Mme Rainville et résolu d'adopter le contenu du procès-verbal avec les corrections demandées.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/30

5. Suivis au procès-verbal

Mme Anik Pépin avait souligné une question lors du retour de consultation sur la politique des frais chargés aux parents. Voici la réponse de la commission scolaire à sa question :
« L'article 6.1.1 m) stipule que ce type de matériel est gratuit. »

Consultation, décision

6. Balises internes pour les frais chargés aux parents

Les principes généraux élaborés par le secrétariat général sont expliqués par Mme Bégin.

Mme Bégin propose de faire un seul libellé avec les points 5.1, 5.2 et 5.3. On garde le point 5.4 qui traite de l'uniformité des montants par degré. Une contribution de 75\$ est permise au primaire et de 200\$ au secondaire.

Mme Bégin demande si nous désirons ajouter un pourcentage d'augmentation possible ou si nous optons pour une révision annuelle. Les membres du CE souhaitent une révision annuelle au besoin.

IL EST PROPOSÉ par madame Beauregard d'adopter les balises internes pour les frais chargés aux parents avec les ajustements demandés par les membres.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/31

7. Listes de matériel et frais chargés aux parents

Résultat de la firme d'avocats sur les listes scolaires : très peu d'items sont à modifier, un beau travail de vérification avait été fait l'an dernier. Les listes ont été modifiées pour être conformes (écouteurs, mouchoirs et matériel d'arts plastiques doivent être payés par l'école).

On demande d'essayer d'uniformiser les marques et quantités demandées d'une année à l'autre, lorsque cela est possible. Cela facilite la réutilisation d'une année à l'autre.

IL EST PROPOSÉ par Mme Anik Pépin d'accepter les listes de matériel et frais chargés aux parents.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/32

8. Politiques d'encadrement des élèves

Aucun changement n'est apporté cette année. Pour le secondaire, un contrat d'engagement face à l'utilisation des appareils électroniques lors de l'enseignement à distance sera proposé. Cela évitera les situations embarrassantes et permettra de mettre un cadre à l'enseignement à distance.

IL EST PROPOSÉ par Mme Rainville d'accepter les politiques d'encadrements des élèves.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/33

9. Ouverture et fermeture du service de garde 20-21

L'ouverture du service de garde aura lieu le mercredi 26 août 2020 et terminera le 23 juin 2021. On réfléchit à la possibilité d'une entrée avec distanciation même si le conseil d'établissement vote et planifie un début d'année avec un retour régulier.

IL EST PROPOSÉ par Mme Pépin d'accepter les dates d'ouverture et de fermeture du service de garde pour l'année 20-21 comme proposé par la direction.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/34

10. Règles de fonctionnement au service de garde

À la page 2, on mentionne la différence entre l'horaire variable et fixe. Il n'est pas possible de faire des modifications sur appel. Les parents qui désirent téléphoner dans la journée pour changer la fréquentation doivent signer un contrat avec horaire variable.

Ajout : les frais supplémentaires d'une activité seront facturés seulement si le service de garde est facturé pour cette même activité comme la politique de frais le demande.

Puce magnétique : elle doit être fournie gratuitement, et les supplémentaires seront chargées aux parents qui la perdent ou qui désirent en avoir une supplémentaire.

Un projet de loi est à l'étude au sujet de la tarification au service de garde : le maximum permis par jour est de 8,50\$.

Le gouvernement propose 4,25\$ pour les utilisateurs d'une seule plage dans la journée.

On passerait de 12,50 à 14\$ pour les journées pédagogiques.

IL EST PROPOSÉ par Mme Beaugard d'accepter les règles de fonctionnement pour le service de garde pour l'année 20-21.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/35

11. Journée pédagogique 20-21 au service de garde

Si les activités proposées lors des journées pédagogiques sont des sorties, les parents auront aussi l'option d'une journée à l'école. On a prévu des activités à l'extérieur, mais on s'ajustera en fonction des directives de la santé publique lors de la prochaine année scolaire.

IL EST PROPOSÉ par Mme Roy d'accepter les modalités relatives aux journées pédagogiques au service de garde pour l'année 20-21.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/36

12. Assemblée générale

La date proposée pour l'assemblée générale de parents est le 23 septembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par M. Bédard d'accepter la date proposée pour l'assemblée générale de parents pour la prochaine année scolaire.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/37

Informations

13. Retour de consultation écriture script versus écriture cursive

L'équipe-école reste sur sa position pour l'écriture script. Mme Bégin explique les avantages et inconvénients des deux méthodes.

Selon les recherches : Dans l'ensemble, on évite d'apprendre les deux méthodes, car on ne devient jamais efficace ni dans l'une, ni dans l'autre. L'apprenant ne développe pas de fluidité en écriture.

Donc, on doit éviter le double apprentissage. On pense aussi aux élèves en difficulté et aux écoles qui fonctionnent uniquement avec des ordinateurs ou tablettes.

14. Paroles aux membres (présidente, comité de parents, OPP, membres de la communauté, direction)

Belle reconnaissance de la part de l'OPP lors du retour en classe post confinement. Le personnel de l'école a beaucoup apprécié l'affichage sur les murs des pavillons!

Mme Paule nous parle des mesures d'hygiène en CPE et des changements depuis le début de la COVID. Elle mentionne que le projet d'agrandissement Rivière sera remis à l'an prochain.

Mot de la direction

Mme Bégin remercie les parents et le personnel de l'école pour le retour positif en classe. Les enfants sont heureux du retour et tout se déroule très bien.

Clientèle 20-21

Précolaire : 5 groupes

1^{re} année : 4 groupes

2^e année : 3 groupes

Multiâge 1^{er} cycle : majeure en 2^e année

3^e année : 3 groupes année

4^e année : 3 groupes

Multiâge 2^e cycle : majeure en 3^e

5^e année : 4 groupes (ouverture de classe).

6^e année : 3 groupes

Secondaire 1 : 2 groupes

Secondaire 2 : 2 groupes

Confirmation des cadres : Mme Catherine et Mme Maryse seront de retour parmi nous l'an prochain.

15. Fermeture de la rencontre

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gagnon de lever la séance à 20h36.

Adoptée à l'unanimité CÉ2020/05/38

Autre (s) sujets (s)

Marie-Eve Magnan
Secrétaire

Julie Guilbeault
Substitut à la présidence